Image not found or type unknown

La cour d appel de paris chambre sociale

Par **TITI94**, le **17/02/2012** à **20:43**

Je voulais savoir comment les 3 juges president et 2 conseillers à la cour d 'appel de paris chambre sociale procédent pour etudier un contentieux porté sur des compléments de solde de tout compte et un licenciement abusif, se référent ils aux propos tenues lors de la plaidoirie ou aux ecritures et pieces et jurisprudence citées dans les conclusions.

Merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **18/02/2012** à **11:38**

Bonjour,
C'est un peu la suite de ce sujet...
Vous auriez donc pu le poursuivre puisqu'il vous a déjà été répondu à vos inquiétude mais comme maintenant l'audience a semble-t-il eu lieu, il ne vous reste plus qu'à attendre la décision car si les pièces viennent contredire les propos tenus sans preuves, il ne devraient pas peser lourd...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés